

ETRE INFORME



CAPL: Nouveau fonctionnement

Depuis 2017 le Protocole de CAPL a évolué après deux années de flou artistique.

Ce protocole signé par les deux organisations syndicales et la direction est plus juste car il prend en compte sans ordre de priorité :

- l'ancienneté dans le grade
- l'âge
- la date d'entrée dans l'établissement.
- le départ en retraite

Et un 5ème critère (réservé à la direction) sur la façon de servir (appréciation de l'agent par son cadre)

La CFDT en toute transparence et logique a, lors de la réunion préparatoire ; amené une liste avec un calcul prenant en compte **les 4 critères**. Les deux syndicats et la direction ont réussi à convenir de listes communes ou presque.

Et **OH** surprise le jour de la CAPL, certaines listes ne sont plus communes car à la dernière minute l'autre organisation syndicale change la donne et en arrive à voter contre **certain agents éligibles** proposés d'un accord commun !!

La Cfdt a donc voté, fidèle à sa position, les listes communes préparées ensemble.

Par souci de transparence, la Cfdt vous invite si de sombres rumeurs vous arrivent, à venir consulter les documents en notre possession concernant ces CAPL.

CFDT CH-CALAIS 1601 Boulevard des Justes 62100 Calais
MAIL : syndicat.cfdt@ch-calais.fr
TEL : 23315/24052/ 06/88/38/50/52
Rdv sur notre BLOG : cfdtchcalais.over-blog.com
N'hésitez pas à nous rejoindre